



Dossier de presse



Sommaire

Les ANNEXES – une réponse à maintes demandes d’artistes.....	2
Le nouveau concept des ANNEXES, un laboratoire polyvalent.....	2
Les ANNEXES, une mission de taille.....	3
Le projet des ANNEXES implanté sur un site patrimonial vibrant.....	3
Des travaux de réaménagement importants, garantissant une optimisation de l’espace réservé à la création artistique.....	4
Les ateliers, des espaces flexibles et fonctionnels.....	5
Les conditions de location des ateliers en résumé.....	11
L’agenda des ANNEXES.....	12
Contacts presse.....	12



Les ANNEXES – une réponse à maintes demandes d’artistes

Le Grand-Duché de Luxembourg dispose aujourd’hui d’une scène culturelle riche, d’un réseau d’artistes contemporains qui se structure et qui est porté par des événements, des équipements et des projets. Le secteur est encouragé de manière active par une politique culturelle qui soutient la création et la professionnalisation des artistes. Aujourd’hui, de plus en plus de jeunes artistes se décident, en dépit d’importantes contraintes, à exercer leur art de manière indépendante et professionnelle malgré un contexte socio-économique difficile. Un des besoins manifestes de ces jeunes artistes est le manque d’infrastructures économiquement abordables et adaptées à leurs activités.

Le marché de l’immobilier au Luxembourg rend quasiment impossible aux jeunes de pouvoir bénéficier d’espaces créatifs abordables convenant à leurs pratiques artistiques. Les options existantes en ateliers d’artistes sont peu nombreuses et ceux-ci sont souvent privés d’une gestion réglementée et contrôlée. L’accès à un atelier devient ainsi une denrée rare pour les jeunes artistes, qui de plus, fraîchement diplômés, disposent souvent de peu de ressources et se trouvent ainsi dans des situations économiques précaires.

Pour soutenir les artistes concernés et renforcer la scène culturelle nationale, il convenait de proposer des perspectives à ces derniers en mettant à leur disponibilité des infrastructures professionnelles adaptées à leur pratique. Ce faisant, le Ministère de la Culture apporte une réponse à maintes demandes d’artistes formulées.



Le nouveau concept des ANNEXES, un laboratoire polyvalent

Le complexe de différents espaces des ANNEXES a été conçu comme une entité souple et polyvalente. Le lieu se veut ouvert à toute discipline et à tout style artistique, regroupant idéalement en un lieu une pluralité d’approches et d’espaces au fonctionnement autonome mais complémentaire.

Les annexes proposent différents espaces de création, dont entre autres :

- Des ateliers individuels : Ces ateliers individuels seront loués à prix modique aux jeunes artistes émergents de la scène culturelle.
- Des ateliers individuels pour artistes en résidence avec espace de logement : Ces ateliers peuvent accueillir, en résidence, et à différents moments de l’année, des artistes de l’étranger (p.ex. à un rythme saisonnier). Ceci permettra aux artistes luxembourgeois de nouer des contacts avec des artistes étrangers et d’enrichir leur pratique artistique à travers les liens et les échanges qui se créent sur place.



- Une salle polyvalente : La salle d'exposition, sous les combles, reste à disposition des artistes résidants pour y organiser à tour de rôle des expositions, concerts, répétitions, théâtre, discussions, etc. Cette salle pourra également, à l'occasion et selon des critères définis, être utilisée pour des actions ou manifestations d'organismes externes.



Les ANNEXES, une mission de taille

Le projet des ANNEXES a pour mission de soutenir la jeune création et d'assister à la recherche et au perfectionnement ainsi qu'à la formation et la professionnalisation de jeunes artistes, afin de leur permettre d'avancer dans leur carrière. En outre, ce projet sert à favoriser le développement et la consolidation de réseaux d'échanges avec des artistes et des organismes de la région et de l'étranger.

Les objectifs primordiaux sont de créer un carrefour de création et de diffusion artistique, un lieu de rencontres et de découvertes entre créateurs et public, d'encourager la création de synergies, de collaborations, de communications et de circulation d'idées, ainsi que de stimuler la réflexion sur l'art en cours de se faire.

A côté de sa mission artistique, ce projet a également une mission éducative/pédagogique, selon laquelle les artistes résidants sont appelés à participer à l'organisation de visites d'ateliers, porte-ouvertes bi-annuelles, rencontres d'artistes, workshops, encadrement des artistes étrangers en résidence et visites guidées des expositions en cours.



Le projet des ANNEXES implanté sur un site patrimonial vibrant

De style roman, le Château de Bourglinster date approximativement du 12^e siècle. Initialement, il a été conçu en remplacement du Château d'Altlinster et du Manoir de Gonderange. Jamais sous l'autorité d'un souverain, le château féodal était administré au cours des siècles par des familles bourgeoises. Empreint de l'histoire de ses propriétaires successifs durant les siècles, le château a subi de nombreuses transformations. Suite à la destruction du donjon au 16^e siècle, celui-ci a été partiellement reconstruit, inspiré d'un style gothique et renaissant. En 1968, l'Etat luxembourgeois acquiert le château et lui fait subir une rénovation complète.

Depuis 1998, le site de Bourglinster est animé par diverses activités culturelles sous la tutelle du Ministère de la Culture.



- Le Château héberge la Galerie Château de Bourglinster, qui accueille des artistes plasticiens tant nationaux qu'internationaux.
- L'association les Amis du Château de Bourglinster organise régulièrement des concerts et récitals musicaux de qualité.
- Traditionnellement, le premier lundi en juillet, la troupe de théâtre anglophone ADG Europe-TNT Britain présente, sur le parvis du château, une pièce de théâtre de William Shakespeare.
- Le Syndicat d'Initiative de la Commune de Junglinster, à son tour, convie annuellement aux Journées Internationales des Métiers d'Art.
- Les Amis du livre, localisés dans la Pabeierscheier, ouvrent leurs portes tous les 1ers dimanches du mois ainsi que tous les jeudis aux bouquineurs pour proposer une large collection de livres et de luxembourgensia.

Les visiteurs du château peuvent aussi profiter de visites guidées proposées sur rendez-vous, sous la conduite de la Commission culturelle de la Commune de Junglinster. Les deux restaurants, situés dans le château et exploités par une société privée, sont distingués par le Guide Michelin et le Guide Gault Millau et complètent les activités au château par une expérience gourmande sur fond gastronomique.



Des travaux de réaménagement importants, garantissant une optimisation de l'espace réservé à la création artistique

Les annexes, anciennes écuries, attenant au Château de Bourglinster, d'une surface totale de quelques 864 m², ont été soumises à d'importants travaux de restauration et de réaménagement entrepris par le Service des sites et monuments nationaux. Les travaux, qui ont débuté en mars 2012, seront achevés au courant du mois de novembre 2013.

Suivant la volonté politique, le plus d'espace possible sera mis à disposition de la jeune création artistique.

En résumé, il s'agit de:

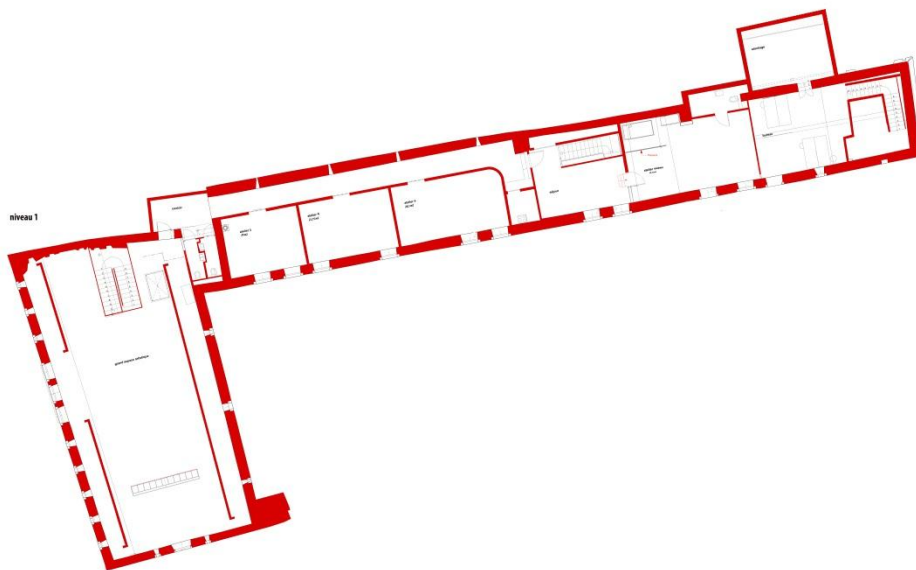
- ✓ À court terme :
 - offrir un espace polyvalent abordable aux artistes locataires
 - soutenir les artistes dans leur démarche artistique (conseils, informations utiles, encadrement par le bureau du Service d'animation culturelle régionale sur place et selon une charte de règlements)
 - soutenir la jeune création et assister à la recherche et au perfectionnement de l'artiste
 - proposer une plateforme de rencontre et d'échange

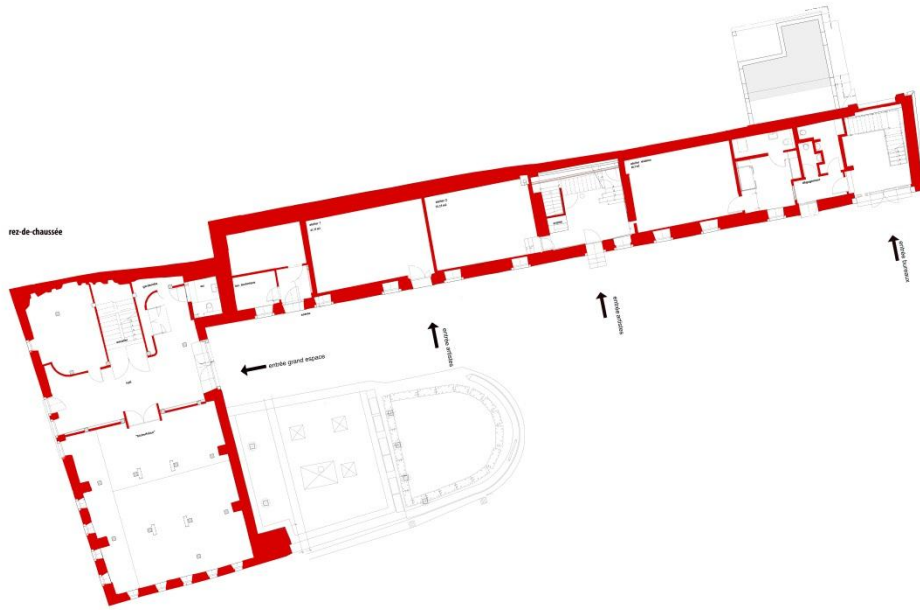


- encourager la création de synergies, de collaborations, communications et circulation d'idées
 - diffuser la création artistique produit par les artistes résidants (par le biais d'expositions et le lancement d'un site Internet/blog)
- ✓ À long terme :
- apporter une aide conséquente à la formation et à la professionnalisation de jeunes artistes et à l'avancement de leur carrière
 - proposer/organiser des formations dans différentes disciplines artisanales et autres (soudure, menuiserie, vidéo, arts numériques, etc)
 - favoriser le développement et la consolidation de réseaux d'échanges avec des artistes et des organismes d'ici et de l'étranger
 - faire des annexes un carrefour de création et de diffusion artistique, un lieu de rencontres et de découvertes entre artistes et public
 - stimuler la réflexion sur l'art
 - développer la mission éducative du projet par des actions ciblées
 - devenir une référence indispensable pour les jeunes artistes au niveau local, régional et national

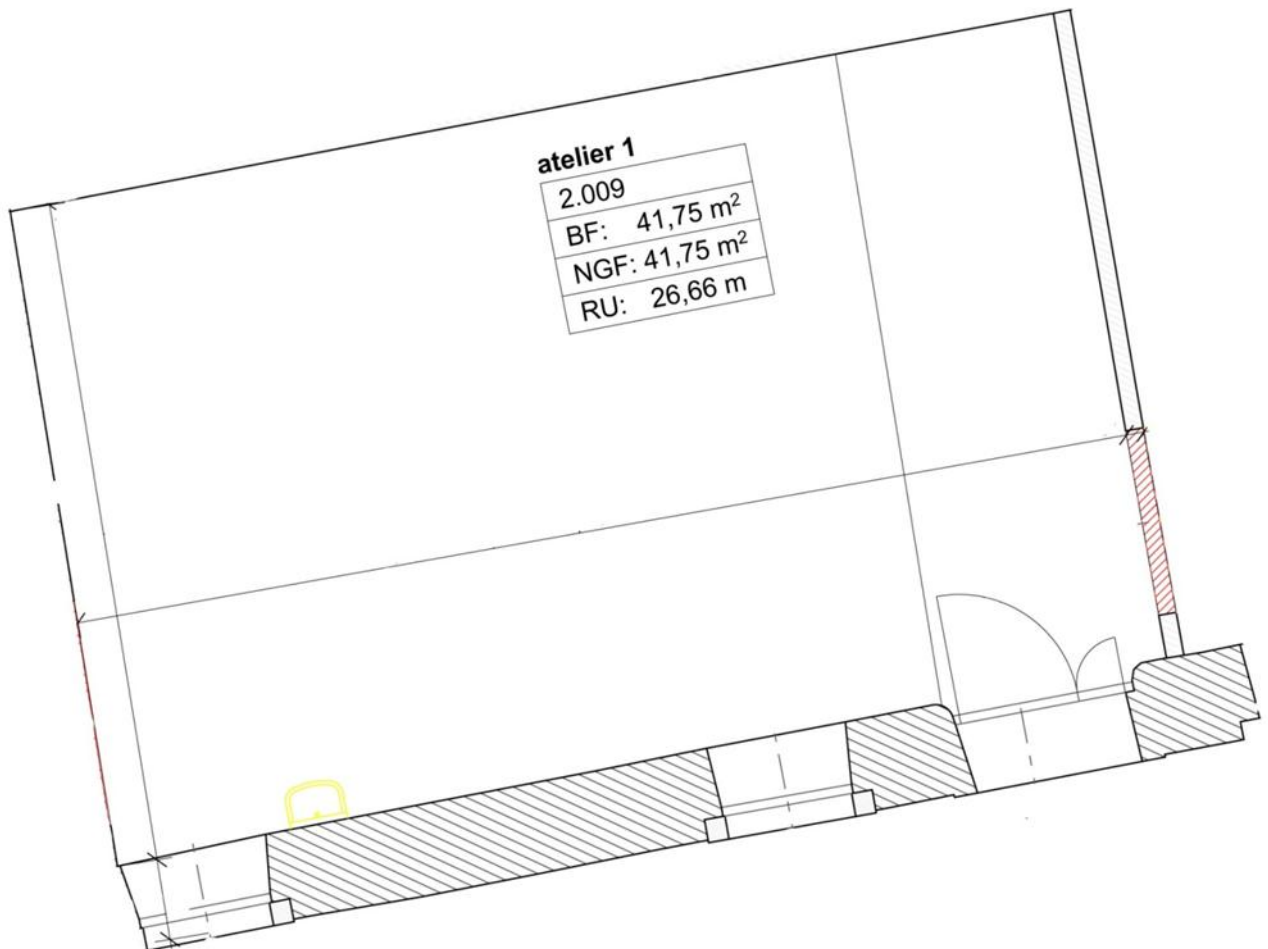


Les ateliers, des espaces flexibles et fonctionnels





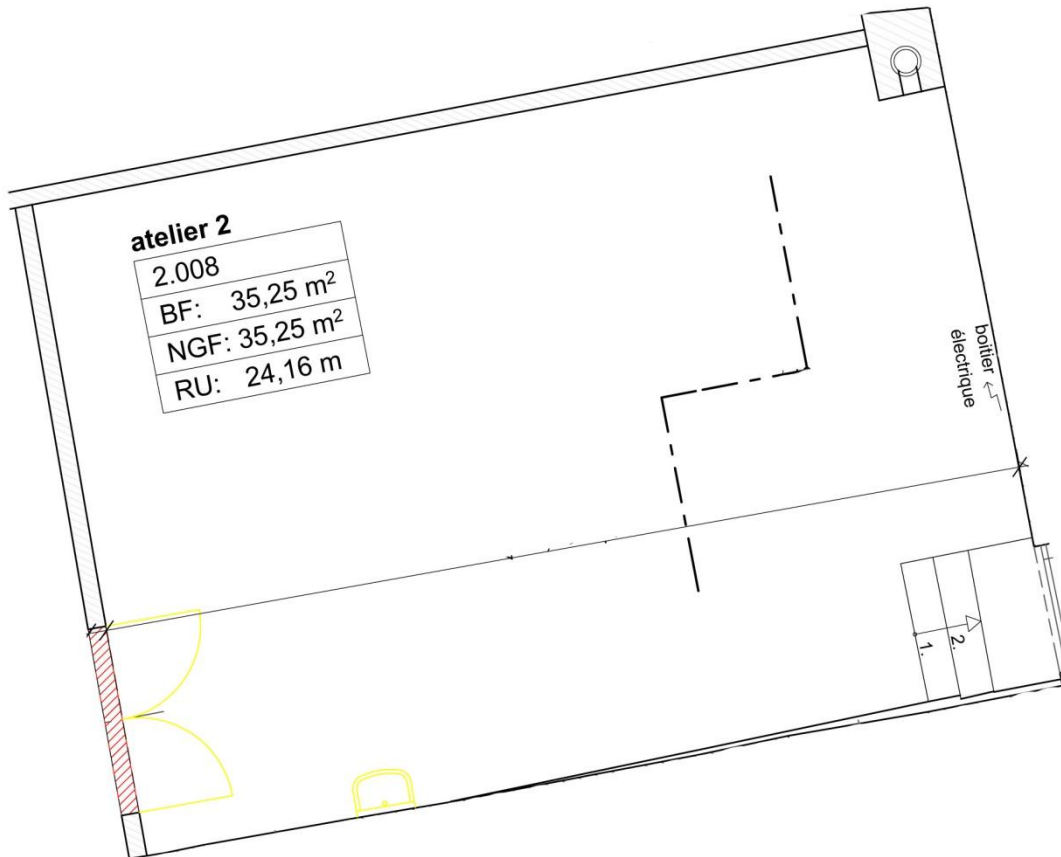
Atelier 1 :
- **41,75 m²**





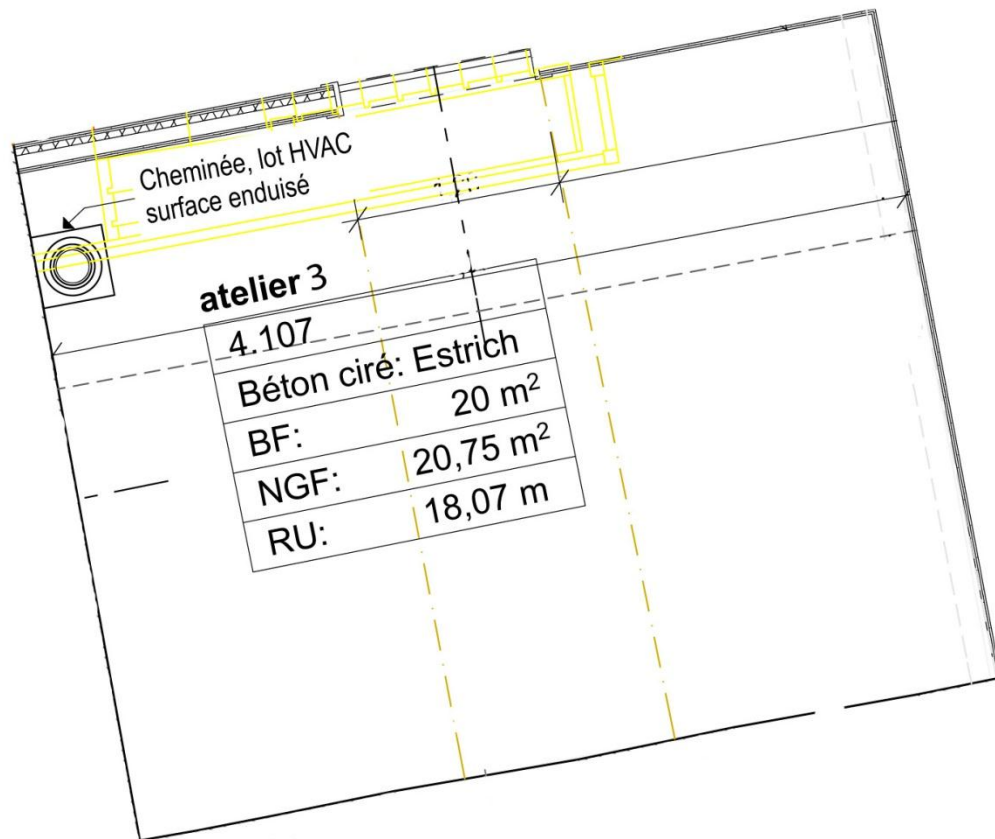
Atelier 2 :

- 35,25 m²



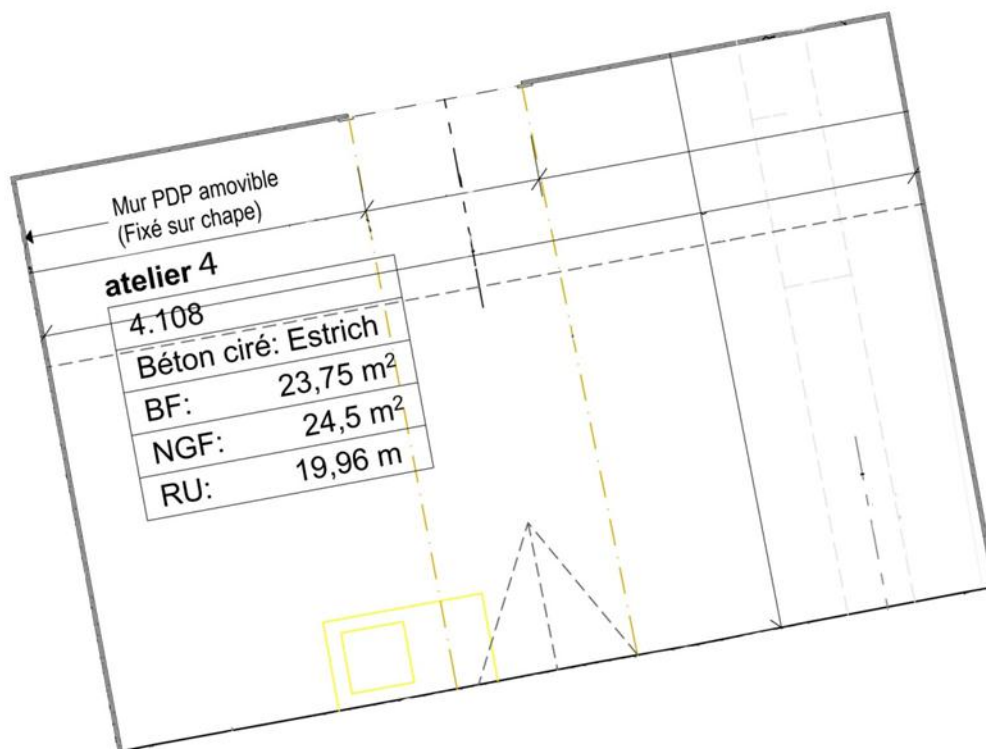


Atelier 3 :
- 20 m²



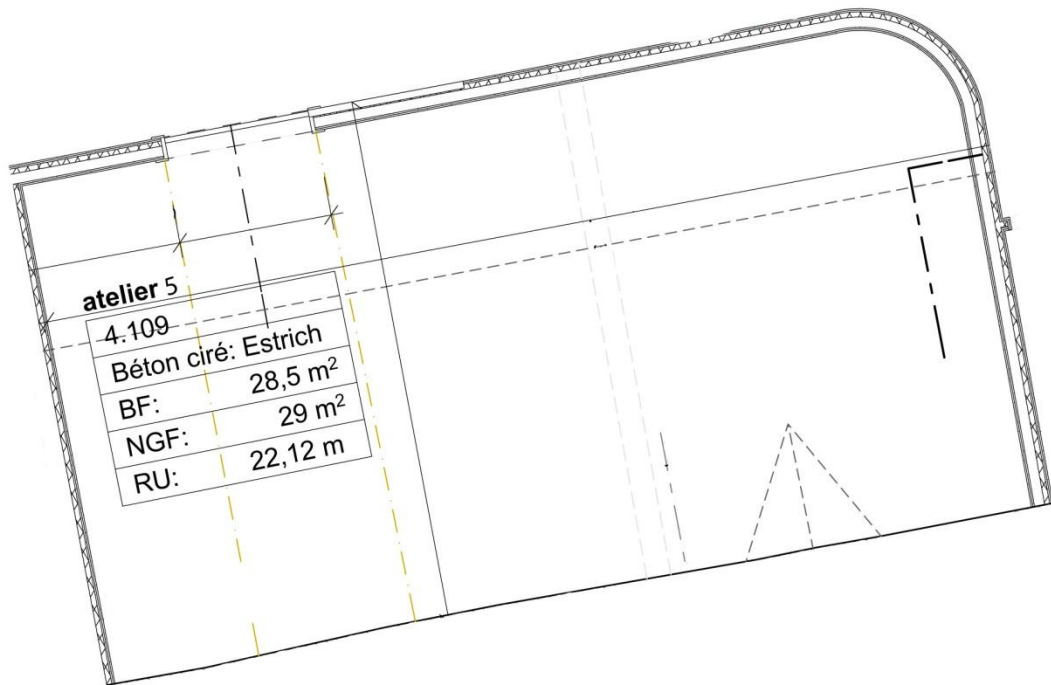


Atelier 4 :
- **23,75 m²**





Atelier 5 :
- **28,5 m²**





Les conditions de location des ateliers en résumé

Conditions d'éligibilité

La location d'un atelier d'artiste est réservée exclusivement à des personnes physiques résidant au Grand-Duché de Luxembourg, âgées entre 18 et 45 ans.

Bail

Le bail est reconductible d'année en année jusqu'à 4 ans, et dans des circonstances exceptionnelles jusqu'à 5 ans. Au loyer mensuel de 3€/m² s'ajoutent les charges locatives (chauffage, électricité, eau – calcul par compteurs individuels pour chaque atelier).

Dossier de candidature

Pour pouvoir être sélectionné, l'artiste doit adresser un dossier de candidature au Ministère de la Culture, comprenant :

- Le formulaire de demande d'un atelier dûment rempli et signé (téléchargeable sur www.mc.public.lu et www.culture.lu)
- Une copie de la carte d'identité ou du passeport
- Certificat de résidence récent (moins de 3 mois)
- Un curriculum vitae artistique détaillé et complet
- Une lettre de motivation:
 - 350 mots max.
 - description de la pratique artistique et description de projets futurs à réaliser lors de la durée du bail à Bourglinster et qui s'inscrivent dans la programmation culturelle
- Un portfolio comprenant:
 - une sélection de reproductions photographiques ou de photocopies couleurs des œuvres les plus récentes, avec indication du format, de la technique et de la date de création
 - pour les vidéastes/cinéastes/acteurs/musiciens: un DVD comprenant les œuvres de choix avec indication du titre, de la durée et de l'année de réalisation et/ou un projet en cours de réalisation présenté sous forme d'un synopsis développé
 - pour les écrivains : un exemplaire d'une ou plusieurs œuvres déjà publiées et/ou le synopsis d'une œuvre en cours avec le projet de publication et d'édition le cas échéant
 - des coupures de presse (3 max.) et/ou des catalogues d'exposition (2 max.)
 - le cas échéant, des lettres de référence émanant de personnalités du monde de l'art
 - tout autre matériel qui semble justifié pour présenter le travail artistique

Les demandes de candidature sont valables pour une année civile.



Délais

Toute demande doit être adressée pour le 4 octobre au plus tard au:
Ministère de la Culture
Service d'Animation Culturelle Régionale
4, bd F-D Roosevelt
L-2912 Luxembourg



L'agenda des ANNEXES

Envoi de l'appel aux candidatures : mi-août 2013
Date limite du dépôt des candidatures: 4 octobre 2013
Examen des dossiers : mi-octobre
Début des locations : à partir de mi-novembre
Résidences d'artistes étrangers : à partir de mars 2014
Porte ouverte ANNEXES : 1^{er} weekend mars 2014



Contacts presse

Ministère de la Culture
Giny Laroche
Communication/relations publiques
Tél. 2478 8616
Courriel : giny.laroche@mc.etat.lu

Ministère de la Culture
Marlène Kreins
Service d'animation régionale
Tél. 2478 6610

Service des sites et monuments nationaux
Patrick Sanavia
Directeur
Tél. 2478 6650
Courriel : patrick.sanavia@mc.etat.lu